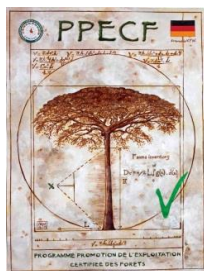


PROGRAMME DE PROMOTION DE L'EXPLOITATION CERTIFIEE DES FORETS



« Promotion, à l'aide de formations, de la mise en œuvre des pratiques EFIR dans les sociétés forestières du bassin du Congo pour répondre aux exigences légales en matière de réduction des impacts environnementaux et sociaux »

Financement PPECF : Contrat C156

Rapport final



Date : Mars 2020

**Auteurs : B. VARICHON
N. DUBART**

Relectrice : B. CASTADOT



Bois Forêts Consultances srl

Place des Nations Unies, 12
4020 Liège
Belgique

+32/4.227.27.18

administratif-financier@bfconsult.be

BFCconsult srl

Bois Forêts Consultances



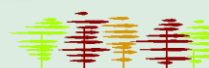
TFM-Consulting

Rue d'en Dessous, 19
4254 Ligney
Belgique

+32/472.42.78.42

berenice.castadot@tfm-consulting.com

TFM



Tropical Forest Management - Consulting

SOMMAIRE

| | | |
|------------|--|-----------|
| 1 | INTRODUCTION | 4 |
| 1.1 | RAPPEL DU PROJET | 4 |
| 1.2 | CADRE DU RAPPORT | 4 |
| 2 | MISE EN ŒUVRE ADMINISTRATIVE | 5 |
| 2.1 | LE CONSORTIUM | 5 |
| 2.2 | CIBLES DU PROJET | 5 |
| 3 | MISE EN ŒUVRE TECHNIQUE..... | 6 |
| 3.1 | PREMIÈRE PHASE : FORMATIONS EN ENTREPRISES – 14 MOIS | 6 |
| 3.1.1 | Rappel des objectifs | 6 |
| 3.1.2 | Activités réalisées | 6 |
| 3.1.3 | Résultats et conclusion..... | 7 |
| 3.2 | DEUXIÈME PHASE : ÉVALUATION DU MODULE E-LEARNING – 1 MOIS | 8 |
| 3.2.1 | Rappel des objectifs | 8 |
| 3.2.2 | Activités réalisées | 8 |
| 3.2.3 | Résultats et conclusion..... | 9 |
| 3.3 | RAPPORTS ET LIVRABLES DU PROJET..... | 10 |
| 4 | MISE EN ŒUVRE BUDGÉTAIRE | 11 |
| 4.1 | ÉTAT DES DÉPENSES | 11 |
| 5 | CONCLUSION ET PERSPECTIVES | 14 |
| 6 | ANNEXES | 16 |



1 INTRODUCTION

1.1 RAPPEL DU PROJET

Les sociétés d'exploitation forestière du bassin du Congo sont soumises à un référentiel rigoureux en matière de réduction des impacts environnemental et social de leur activité. Ce cadre légal implique notamment la mise œuvre d'un Plan d'Aménagement et la réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social, dont les entreprises sont tenues d'appliquer les mesures en matière d'Exploitation Forestière à Impact Réduit (EFIR). De telles exigences demandent aux concessionnaires une attention permanente envers le respect de ces mesures, d'une part, mais aussi envers la mise à niveau et l'entretien régulier de leurs pratiques, au travers de formations, d'autre part.

Pour accompagner les entreprises dans leur démarche de formation, le contrat de services de conseil C156 propose d'améliorer la qualité et le suivi de la mise en œuvre des pratiques EFIR, pour répondre aux exigences légales en vigueur dans le bassin du Congo.

La **première phase de ce projet**, du 1^{er} février 2019 au 30 octobre 2019, a consisté en un ensemble de formations en abattage contrôlé, dispensées dans sept entreprises ayant répondu favorablement à la proposition du consortium. Elle fait l'objet d'un rapport d'activité spécifique (rapport intermédiaire du contrat C156) transmis au PPECF le 27 novembre 2019.

Cependant, suite au retard de contribution au financement de la part de deux des entreprises partenaires, le volet de formations « Construction d'ouvrage d'art », initialement prévu à leur programme de formation, ne leur a pas été dispensé, laissant un reliquat de budget de 16 691,73 euros. Il a été proposé de valoriser ce reliquat au travers de l'analyse voire de la possible amélioration du module *e-learning* « abattage », lié au contrat de services C159.

La **deuxième phase du projet** a donc consisté en l'évaluation complète du module *e-learning* « abattage » et l'élaboration d'une proposition d'un nouveau séquençage du module. Cette intervention complémentaire a donné lieu à un avenant au contrat C156, en date du 03 mars 2020, présenté en **Annexe 1**. Cette deuxième phase fait l'objet d'un rapport d'activité spécifique, en date du 31 mars 2020.

1.2 CADRE DU RAPPORT

Ce rapport présente le cadre de mise en œuvre et l'étendue des activités réalisées pour chacune des phases du contrat C156 et de son avenant. Il reprend les objectifs visés par le projet, ainsi que les principales recommandations tirées des formations dispensées en entreprises et de l'évaluation du module *e-learning* « abattage » jusqu'à son terme le 31 mars 2020.



2 MISE EN ŒUVRE ADMINISTRATIVE

2.1 LE CONSORTIUM

Historiquement, un accord de groupement, impliquant initialement BFCONSULT, TFM-Consulting et les Entreprises REPAN, avait été signé le 4 février 2019. En date du 10 janvier 2020, les Entreprises REPAN ne sont plus impliquées dans la mise en œuvre du contrat C156. Suite à cela, le consortium en charge de la fin de l'exécution du contrat C156 est dès lors composé de BFCONSULT (chef de file) et de TFM-Consulting.

2.2 CIBLES DU PROJET

Le périmètre du Contrat C156 et de son Avenant correspond aux pays du bassin du Congo : Cameroun, Gabon, Congo, République Démocratique du Congo (RDC) et République Centrafricaine (RCA), et cible l'ensemble des concessions forestières exploitées industriellement, indépendamment de leur niveau de certification.

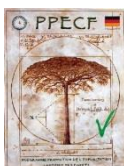
Pour la première phase du Projet, les formations en entreprises ont ciblé le personnel lié à la mise en œuvre des pratiques EFIR, à savoir :

- Les abatteurs et aide-abatteurs ;
- Les chefs abatteurs ;
- Les dirigeants des entreprises et chefs d'exploitation.

Ces formations ont été dispensées au sein de sept entreprises ayant des niveaux de certification différents (non-certifiées, certifiées « légalité », certifiées FSC, certifiées PAFC pour le Gabon). Cette diversité des niveaux de certification au sein des entreprises bénéficiaires des formations permet d'encourager ces-dernières à évoluer progressivement vers la certification ou vers l'obtention de certificats plus exigeants.

Au travers de la deuxième phase du Projet, l'évaluation du module *e-learning* « abattage » lié au contrat C159, émane de la volonté d'atteindre l'ensemble des entreprises forestières de la sous-région, en leur proposant un module de formation interne. Elle s'adresse de manière globale à toutes les entreprises d'exploitation forestière, et plus précisément à leur personnel d'exploitation :

- Les abatteurs, tronçonneurs et aides (destinataires de la formation) ;
- Les chefs abatteurs ;
- Les formateurs internes (responsables de dispenser les formations) ;
- Les dirigeants des entreprises et chefs d'exploitation.



3 MISE EN ŒUVRE TECHNIQUE

Prévoyant initialement le déploiement d'une phase de formations en entreprises en abattage contrôlé sur une période de 14 mois, le Projet a par la suite été prolongé par une phase supplémentaire pour l'évaluation du module *e-learning* « abattage », lié au contrat C159 (cf. Avenant n°1 au contrat C156, Annexe 1).

3.1 PREMIERE PHASE : FORMATIONS EN ENTREPRISES – 14 MOIS

3.1.1 Rappel des objectifs

L'objectif général de la phase initiale du Projet était de participer à l'amélioration de la qualité et du suivi des opérations EFIR menées au sein de concessions exploitées industriellement, afin de contribuer à la gestion durable des forêts du bassin du Congo.

De manière spécifique, les formations visaient à :

- **Permettre à un premier groupe d'entreprises de répondre aux obligations légales et /ou aux exigences de leur certificat** de légalité ou de gestion durable en matière de formations et de réduction des impacts environnementaux et sociaux.
- Créer un premier contact entre des entreprises non détentrices d'une certification privée, pour les **sensibiliser aux avantages et contraintes de la certification forestière**.

3.1.2 Activités réalisées

Le rapport intermédiaire lié à la réalisation des formations en entreprises est disponible en **Annexe 2**. Toutes les activités menées dans ce cadre y sont décrites.

Suite au retard de participation au financement de la part de deux entreprises, cette première phase n'a pas été réalisée dans son intégralité. Bien que le volet de formation en abattage contrôlé ait été totalement achevé, le volet de formation en construction route et ouvrages d'art n'a pas été dispensé.

Au terme de la première phase du Projet, il convient de préciser certains chiffres clés liés à la mise en œuvre des formations. Le **Tableau 1**, ci-dessous, présente le cadre des formations dispensées.

Tableau 1 : Phase 1 – Contrat C156. Chiffres clés

| | |
|--|--|
| Période concernée | 1er février 2019 au 30 octobre 2019. Une formation a été menée, avec l'accord du PPECF, avant la signature du contrat C156 soit en novembre 2018 |
| Nombre de jours de formation | 140 jours |
| Nombre total de personnes formées | 282 participants dont 271 abatteurs et 7 chefs-abatteur |
| Nombre de documents produits | 24 documents |



3.1.3 Résultats et conclusion

Cette première phase d'activités a permis de manière globale d'atteindre les objectifs visés, en particulier :

- **L'amélioration de la sécurité** des opérateurs ;
- **La réduction de l'impact négatif de l'exploitation** sur le peuplement résiduel ;
- L'accroissement des rendements par **une meilleure valorisation de la ressource** ;
- L'établissement de **procédures de suivi-évaluation des opérations d'abattage-tronçonnage**.

Les aboutissants de la première phase du projet soulignent l'importance, pour les entreprises forestières de la sous-région, de pouvoir bénéficier d'un dispositif de formation robuste et continue en EFIR.

Quel que soit leur niveau de certification, ce programme de formation robuste et continu en EFIR permet aux entreprises de :

- Renforcer leurs capacités en vue de l'obtention/conservation de leur certificat de légalité et/ou de gestion durable ;
- Se mettre à niveau en vue de s'engager de manière concrète dans le processus de certification.

Le recours à des formations extérieures permet en effet aux entreprises d'accéder à des ressources techniques et pédagogiques qu'elles ne possèdent pas toujours en interne.

Néanmoins, les formations extérieures se révèlent très coûteuses pour les entreprises. D'autant plus que beaucoup d'entre elles ne sont pas en mesure de pérenniser l'application des pratiques enseignées, faute de disposer des supports pédagogiques adaptés à une formation interne.

Compte-tenu des résultats obtenus dans le cadre de cette première phase du projet, il a été proposé par le consortium de mobiliser le nombre de jours d'expertise technique restant dans le cadre de l'évaluation du module *e-learning* « abattage », lié au contrat C159.

Dans la mesure où son contenu est à la fois pertinent et adapté au public cible, l'utilisation d'un module *e-learning* peut en effet représenter une réponse adéquate aux enjeux de formation continue en interne, au sein des entreprises souhaitant conserver leur niveau d'apprentissage ou s'engager vers la certification.



3.2 DEUXIEME PHASE : EVALUATION DU MODULE E-LEARNING – 1 MOIS

3.2.1 Rappel des objectifs

Après discussion avec le PPECF, il a paru pertinent d'utiliser le reliquat de budget disponible pour analyser et proposer des pistes d'amélioration du module *e-learning* « abattage », lié au contrat de services C159.

L'intervention a pour objectif global de contribuer à l'amélioration du respect des législations des pays du bassin du Congo et des prescriptions en matière de gestion durable, en renforçant les compétences en interne des entreprises, par une professionnalisation du personnel.

Cette intervention répond au besoin des entreprises de la sous-région de pouvoir aborder leur plan de formation EFIR sous une autre approche que celle des formations externes, jugées trop coûteuses, notamment à l'heure où les sociétés se doivent de réaliser un gain de productivité en réduisant leurs coûts liés à l'exploitation.

De manière spécifique, cette seconde phase du Projet prévoyait :

- L'**analyse du module *e-learning*** actuel et la **présentation des points d'améliorations** ;
- La **proposition d'une nouvelle organisation (séquençage) du module**, pour le rendre plus appropriable par le public concerné.

3.2.2 Activités réalisées

Le rapport d'activité lié à l'évaluation du module *e-learning* est disponible en **Annexe 3**. Toutes les activités menées dans ce cadre y sont décrites.

L'évaluation réalisée par le consortium s'est établie autour de trois analyses complémentaires : l'analyse générale du module, l'analyse spécifique des leçons constituant le module et l'analyse des quiz.

Le **Tableau 2**, ci-dessous, présente le résumé de l'évaluation réalisée par les experts.

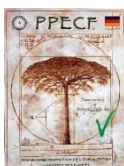


Tableau 2 : Phase 2 – Contrat C156. Récapitulatif de l'évaluation du module e-learning « abattage »

| Leçon | Nombre de séquences (NS) | NS à conserver | NS à modifier | NS à supprimer | NS à ajouter |
|------------------------|--------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------|
| Introduction | 10 | 0 0% | 5 50% | 5 50% | 0 |
| 1. EPI | 82 | 23 28% | 45 55% | 14 17% | 3 |
| 2. Tronçonneuse | 46 | 22 48% | 17 37% | 7 15% | 3 |
| 3. Abattage | 62 | 22 35% | 24 39% | 16 26% | 12 |
| 4. Tronçonnage | 28 | 4 14% | 18 64% | 6 21% | 7 |
| 5. Premiers soins | 36 | 18 50% | 5 14% | 13 36% | 2 |
| 6. Risques chimiques | 40 | 0 0% | 0 0% | 40 100% | 0 |
| 7. Risques biologiques | 15 | 0 0% | 0 0% | 15 100% | 0 |
| Quiz | 111 | 18 16% | 41 37% | 52 47% | - |
| TOTAL MODULE | 430 | 107 25% | 155 36% | 168 39% | 24 |

L'ensemble des observations spécifiques faites par les experts en charge de l'évaluation a permis d'aboutir à une proposition d'un nouveau séquençage du module.

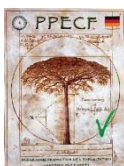
Pour chacune des leçons analysées, les experts ont proposé un plan en cinq ou six parties, contenant chacune les numéros des séquences à conserver, modifier, ajouter ou supprimer, et les modifications devant y être apportées.

3.2.3 Résultats et conclusion

Au terme de cette seconde phase du Projet, bien qu'il soit apparu que le module *e-learning* « abattage » représente une **approche novatrice de la formation aux pratiques EFIR en entreprise, témoignant du réel potentiel pédagogique**, son analyse a également révélé l'ampleur des modifications devant y être apportées et la **nécessité de le remanier en profondeur**.

Les pistes d'amélioration identifiées et la proposition de séquençage indiquent les lignes directrices pour la production d'un module *e-learning* « abattage », ayant vocation à servir de support à une formation dispensée en interne par un chef abatteur, formateur interne ou responsable qualité.

La version à actualiser du module e-learning, proposée par les experts, peut donc constituer un outil de formation théorique en abattage pouvant être utilisé en interne dans les entreprises forestières par les chefs d'équipe (ou tout autre agent responsable de l'amélioration des pratiques d'abattage).



Par contre, pour que le module puisse être destiné spécifiquement aux abatteurs, l'analyse de ce dernier a permis de souligner le besoin d'**évoluer vers une forme plus dynamique et plus visuelle**.

Compte-tenu du niveau d'éducation moyen du public destinataire de la formation (les ouvriers abatteurs et tronçonneurs), le module actuel ne présente en effet pas les opérations d'abattage et de tronçonnage de manière suffisamment pratique. Il ne s'appuie pas assez sur des animations dynamiques, films ou animations 3D. Celles-ci peuvent justement s'avérer très appropriées pour **illustrer la mise en pratique d'une diversité de cas de figure qu'il serait impossible de filmer sur le terrain**.

L'analyse réalisée a souligné la nécessité de tendre vers une nouvelle version du module e-learning « abattage », basée sur des nouvelles leçons pratiques, à travers des nouvelles séquences conçues de manière à illustrer, le plus fidèlement possible, les gestes à réaliser lors des opérations d'abattage et tronçonnage.

3.3 RAPPORTS ET LIVRABLES DU PROJET

Au terme de sa période de réalisation, le Projet a établi un certain nombre de livrables, à destination du PPECF et des entreprises forestières concernées par les formations ; livrables repris dans le **Tableau 3**, ci-dessous.

Tableau 3 : Liste des livrables du Projet

| LIVRABLE |
|--|
| Première phase : Formations en entreprises |
| Rapport intermédiaire - Première phase |
| Rapport de formation abattage contrôlé, ALPICAM |
| Rapport de formation abattage contrôlé, PALLISCO |
| Rapport de formation abattage contrôlé, STBK |
| Rapport de formation abattage contrôlé, STBCA |
| Rapport de formation abattage contrôlé, CEB |
| Rapport de formation abattage contrôlé, CIB |
| Rapport de formation abattage contrôlé, TIMBERLAND |
| Ensemble de procédures de suivi-évaluation des opérations d'abattage et de tronçonnage |
| Deuxième phase : Evaluation du module e-learning « abattage » |
| Rapport d'activité - Deuxième phase |
| Grille d'analyse des leçons du module e-learning « abattage » |
| Grille d'analyse des quiz du module e-learning « abattage » |
| Proposition de nouveau séquençage du module |

5 CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Depuis les années 2000 et la mise en œuvre des premiers Plans d'Aménagement en Afrique Centrale, le cadre légal des mesures d'Exploitation Forestière à Impact Réduit ne cesse d'évoluer, et avec lui les exigences des gouvernements envers les pratiques des entreprises forestières.

Les formations dispensées dans le cadre du contrat C156 reflètent la nécessité, pour l'ensemble des entreprises de la sous-région, de passer par des formations externes afin d'**améliorer leurs pratiques vers l'obtention d'une certification**, pour les sociétés non-certifiées, ou de **maintenir leur niveau voire évoluer vers un certificat plus exigeant**, pour les entreprises certifiées.

Malgré des résultats prometteurs, beaucoup d'entreprises ne sont pas en mesure d'entretenir ces apprentissages dans le temps, entre deux formations externes. Ce problème vient du fait que les entreprises ne présentent ni le personnel formé à cet effet, ni les supports de formation en interne adéquats. Les formations externes, très coûteuses, ne portent donc pas l'intégralité de leurs fruits.

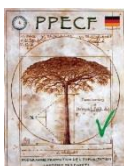
Aujourd'hui, l'enjeu technique que peut représenter la mise en œuvre des pratiques EFIR, est devenu avant tout un enjeu pédagogique, lié à la transmission durable du savoir aux acteurs industriels.

Il ressort de cette première phase du Projet la nécessité de tendre vers un plan de formation des entreprises incluant une formation interne, en continue, permettant de maintenir le niveau des opérateurs entre deux formations externes, qui s'en verront espacées.

A ce titre, l'utilisation de supports complémentaires à la formation, comme le module *e-learning*, semble apporter les clés nécessaires pour les entreprises forestières souhaitant s'intégrer pleinement dans le processus de certification.

L'analyse du module *e-learning* « abattage » montre que l'utilité d'un tel outil repose sur un contenu adapté au niveau du public cible et ce, grâce notamment à un format d'apprentissage pertinent.

Dans le cadre de la formation du personnel d'abattage, il est indispensable de pouvoir s'appuyer sur des supports visuels dynamiques, permettant d'assimiler les gestes liés aux bonnes pratiques forestières.



Cette deuxième phase du Projet souligne donc les enjeux liés à la mise en œuvre d'un outil de formation interne au sein des entreprises forestières qui leur soit adapté et donc à la nécessité de tendre vers une nouvelle version du module e-learning actuel.

Comme évoqué plus haut, cette nouvelle version doit :

- Non seulement se baser sur un nouveau séquençage du module actuel ;
- Mais également sur le développement de deux nouvelles leçons purement pratiques, conçues pour illustrer les procédures d'abattage et de tronçonnage d'une manière visuellement parlante pour les abatteurs.

Au terme du Projet (Contrat C156), il est primordial que l'outil e-learning puisse, à terme, prendre une place à part entière dans le plan de formation des entreprises de la sous-région. Celui-ci pourrait alors espacer le recours à des formations externes, tous les 3 ans par exemple, période durant laquelle ces entreprises assureraient elles-mêmes le maintien de leurs pratiques, grâce à l'utilisation continue d'un module e-learning adapté et à l'organisation de formations internes semestrielles.



6 ANNEXES

Annexe 1 : Avenant au contrat C156 en date du 03 mars 2020

Annexe 2 : Rapport intermédiaire du C156

Annexe 3 : Rapport d'activités – Evaluation du module e-learning « abattage »